

505 LH 13/3

2010  
(1945-46)

V. D. 927 : Etablissement par les Gouvernements britanniques et américains d'une redevance pour utilisation de leur matériel moteur et roulant - Demande reconventionnelle de la S.N.C.F. pour utilisation de son matériel.-

~~SECRETARIAT  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER~~  
X

Recherche du matériel moteur et roulant S.N.C.F. resté en Allemagne

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	21. 9.45			
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	3.10.45			
	C.A.	3. 4.46	23	Qd b)
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	4. 4.46			

3 avril 1946

2010

## SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président  
du Conseil d'Administration

D. 149150/11

Paris le 4 avril 1946

C O P I E

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre récente intervention par lettre MR 37 en date du 26 mars 1946 à M. le Ministre des Affaires Etrangères, je crois devoir appeler votre attention sur l'importance de la question financière que soulève la présence hors de France de matériel moteur et roulant français spolié par les Allemands et se trouvant actuellement sous le contrôle de l'Autorité militaire dans les différentes zones d'occupation américaines, britanniques, russes et françaises.

Du côté Alliés, nous sommes d'ores et déjà saisis, ainsi que vous le savez, par lettre n° 03014 en date du 15 mars 1946 du Service d'Aide aux Forces Alliées, d'une demande du Gouvernement Britannique tendant à faire payer à la S.N.C.F. une redevance par locomotive-jour pour le matériel moteur britannique mis à la disposition de la S.N.C.F. Nous étudions cette demande, exprimée en tenant compte des conditions économiques anglaises, pour la rapprocher des prix français et nous vous saisissons incessamment du résultat de cette étude.

D'autre part, nous sommes préavisés, par lettre en date du 28 mars dont ci-joint copie, que le Gouvernement Américain se propose " de rendre chaque pays ou zone responsable de tous les wagons du Transportation Corps en leur possession et de leur réclamer, pour ce matériel, une redevance de deux dollars par wagon et par jour".

Ainsi, les Autorités Alliées ont pris l'initiative de demander une compensation financière pour le concours matériel qu'elles ont apporté aux Chemins de fer français.

Or, il apparaît d'autant moins possible d'accéder à de pareilles demandes qu'il n'est pas douteux que les quantités

.....

Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports  
Direction Générale des Chemins de fer et des Transports  
244, Bd. Saint-Germain - Paris (7<sup>e</sup>)

de matériel français se trouvant sous contrôle militaire allié dans les différentes zones d'occupation sont plus importantes que les quantités de matériel allié en France, compte tenu notamment du matériel utilisé sur les lignes de la S.N.C.F. pour les transports militaires.

D'autre part, il est à remarquer que les réparations de matériel roulant en Allemagne sont extrêmement lentes alors que la France accomplit dans ce domaine, depuis la libération, un effort considérable.

Une telle situation risque de reporter, à la longue, sur notre pays, toute la charge de l'entretien du matériel des zones occupées.

Dans ces conditions, il vous apparaîtra sans doute urgent de demander au Représentant français auprès d'E.C.I.T.O. de présenter aux Autorités alliées une demande reconventionnelle tenant compte de la situation qui nous est faite.

Nos Services sont à la disposition des Représentants du Gouvernement et du Représentant français auprès d'E.C.I.T.O. pour fournir tous les éléments de fait dont nous disposons et qui pourraient être utiles dans cette intervention. La S.N.C.F. ne connaît d'ailleurs, en l'attente des résultats du dépouillement de l'inventaire général de matériel en Europe prescrit par E.C.I.T.O., que des nombres globaux de véhicules disparus de France.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration

Signé : FOURNIER

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration  
du 3 avril 1946

Questions diverses

b) Matériel retenu dans les zones d'occupation.

P.V. (p.23)

M. LE PRÉSIDENT rend compte de ce qu'à la suite d'une récente Conférence, le Ministre des Travaux Publics et des Transports, faisant bien le point de vue de la S.N.C.F., est intervenu, par lettre du 26 mars, auprès de son Collègue des Affaires Etrangères en vue d'obtenir, par une démarche pressante sur le terrain diplomatique, que soit renvoyée en France à partir des différentes zones d'occupation une première tranche de 60.000 wagons.

L'importance de la question financière, que pose le maintien en dehors de France du matériel spolié mérite, d'autre part, de retenir l'attention. Il est certainement anormal que l'utilisation de ce parc se poursuive sans aucune rémunération pour la S.N.C.F., alors surtout que les éléments avariés lui sont renvoyés et que, de ce fait, elle risque à la longue de supporter elle-même toute la charge de l'entretien et des réparations. Le Gouvernement américain vient, au surplus, de faire connaître qu'il entendait "rendre chaque pays ou zone responsable de tous les wagons du "transportation corps" en leur possession et lui réclamer, pour ce matériel, une redevance de 2 dollars par wagon et par jour".

Compte tenu de cette dernière circonstance, M. le Président se propose d'intervenir auprès du Ministre pour que le Représentant français auprès d'E.C.I.T.O. soit invité à présenter aux Autorités alliées une demande reconventionnelle tenant compte de la situation faite à la S.N.C.F.

Le Conseil se déclare d'accord.

## SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président  
du Conseil d'Administration

Paris, le 3 octobre 1945.

149.150/11

Monsieur le Ministre,

Par lettre D, 149.150/11 en date du 21 septembre dernier j'ai eu l'honneur de solliciter l'intervention du Gouvernement français auprès des Gouvernements alliés en vue de hâter le retour des locomotives à vapeur S.N.C.F. prélevées par les Allemands et se trouvant actuellement dans les zones américaine, britannique et russe d'occupation en Allemagne et en Autriche.

J'ai exposé en premier lieu le cas du matériel moteur car la question de la récupération des locomotives spoliées était la plus urgente et la plus facile à traiter.

Je me permets aujourd'hui d'attirer votre attention sur le cas du matériel roulant : wagons à marchandises, voitures à voyageurs et fourgons.

En ce qui concerne les wagons à marchandises S.N.C.F., la situation est actuellement la suivante :

- wagons présents en France : 178.800 dont 148.500 seulement utilisables, 30.300 étant immobilisés pour cause d'avaries.
- wagons se trouvant en Belgique, Hollande et Suisse : 18.000.

La comparaison de ces chiffres aux effectifs du parc théorique fait ressortir la présence à l'est de la ligne Hollande, Belgique, France, Suisse, de 254.000 wagons S.N.C.F.

En ce qui concerne les voitures à voyageurs et fourgons S.N.C.F., les existences en France, y compris le matériel affecté aux courses internationales et aux trains de permissionnaires, s'élèvent actuellement à :

14.100 voitures à voyageurs dont seulement 8.600 uti-	lisables
et 3.600 fourgons	d°
	1.870 d°

Il en résulte, par différence avec les chiffres du parc théorique, les existences suivantes en Allemagne, en Autriche et dans les pays de l'est et du sud-est européen :

Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports  
Direction Générale des Chemins de fer et des Transports.-

9.400 voitures à voyageurs  
4.250 fourgons.

Or, la S.N.C.F. devra prochainement faire face à un afflux important de trafic dû au développement du plan d'importation et à la reprise de l'économie française. D'autre part, il est désirable que la S.N.C.F. soit en mesure d'exécuter dans des conditions plus acceptables le transport des voyageurs.

Aussi est-il urgent que la S.N.C.F. récupère le matériel roulant spolié par les Allemands et qui se trouve, vraisemblablement en presque totalité, dans les zones d'occupation en Allemagne et en Autriche.

A cette fin, il semble indispensable que le Gouvernement français aborde sans tarder cette question de restitution de matériel spolié avec les Gouvernements alliés et obtienne de ceux-ci qu'un inventaire général de matériel roulant de chemin de fer soit effectué dans l'ensemble des zones d'occupation.

Je vous serais obligé de votre haute intervention à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER,